Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Detergent 8®

I Identification de la substance/du mélange et du fournisseur

I.I Identifiant produit SGH

Nom commercial: Detergent 8®

Numéro du produit : 1701, 1701-1, 1705, 1715, 1755

1.2 Application de la substance/du mélange :

Matériau de nettoyage/Détergent.

1.3 Informations du fournisseur de la Fiche de Données de sécurité

Fabricant: Fournisseur:

Alconox Inc. 30 Glenn St White Plains, NY 10603 (914) 948-4040

Numéro de téléphone d'urgence :

ChemTel Inc

Amérique du Nord : 1-888-255-3924 International : +1 813-248-0573

2 Identification des risques

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément à la norme CE N° 1272, 29CFR1910/1200 et aux exigences SGH.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

2-butoxyéthanol

1-aminopropane-2-ol

2.2 Éléments de l'étiquette :

Corrosion cutanée, catégorie 1C.

Lésions oculaires graves, catégorie 1.

Produit à la dilution recommandée

Irritation oculaire, catégorie 2B.

Pictogrammes de risque:



Mention d'avertissement :

Danger.

Mentions de danger :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Detergent 8®

Mentions de précaution :

P264 Laver soigneusement la peau après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P312 SI AVALÉ : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352+P312 Si sur la peau : Laver avec du savon et de l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P304+P341 Si inhalé : Si la respiration est difficile, déplacer la victime à l'air frais et rester au repos dans une position confortable pour respirer.

P305+P351+P338 Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact le cas échéant et si c'est facile à faire. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin/prendre un avis médical.

P501 Jeter le contenu et le récipient comme indiqué à la Section 13.

Informations complémentaires :

Aucun(e).

Description du risque

Dangers non classés ailleurs (HNOC):

Aucun(e).

Informations concernant des dangers particuliers pour l'homme et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de l'UE » dans la dernière version valide.

Système de classification :

La classification est conforme aux réglementations CE n° 1272/2008, 29CFR1910/1200 et aux exigences du SGH Rév.3 et amendements, et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise. La classification est conforme aux dernières éditions des listes internationales de substances et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Caractérisation chimique :

Aucun(e).

3.2 Description:

Aucun(e).

3.3 Composants dangereux (pourcentages en poids)

Identification	Nom chimique	Classification	Pds. %
Numéro CAS :	1-aminopropane-2-ol	Toxicité aiguë 4 ;	25 - 50
78-96-6		H313 Corr. de la peau 1B ;	
		H314 Lésions oculaires 1;	
		H318	
Numéro CAS :	2-butoxyéthanol	Toxicité aiguë 4 ;	2,5 - 10
111-76-2		H303 Toxicité aiguë 4 ;	
		H313 Toxicité aiguë 4 ;	
		H333 Irrit. de la peau 2 ;	
		H315 Irrit. oculaire 2 ; H319	

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Detergent 8®

3.4 Informations complémentaires :

Aucun(e).

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales :

Aucun(e).

Après inhalation:

Déplacer la personne exposée à l'air frais.

Desserrer les vêtements au besoin et placer la personne dans une position confortable.

Maintenir une voie aérienne dégagée.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés.

Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer/laver doucement les yeux exposés avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Retirer la/les lentille(s) de contact si cela est possible pendant le rinçage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

Après avoir avalé:

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

Ne pas provoquer de vomissement.

Rincer la bouche et boire ensuite beaucoup d'eau.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Aucun(e).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucune information supplémentaire.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés :

Utiliser des agents d'extinction appropriés pour les matériaux combustibles adjacents ou les sources d'ignition.

Pour des raisons de sécurité, agents d'extinction appropriés :

Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz contenant de l'ammoniac et de vapeurs irritants.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Detergent 8®

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Reportez-vous à la section 8.

5.4 Informations complémentaires :

Éviter d'inhaler les gaz, fumées, poussières, brouillards, vapeurs et aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6 Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

S'assurer que les systèmes de traitement d'air sont opérationnels.

6.2 Précautions environnementales :

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Empêcher d'atteindre les égouts, les égouts ou les voies navigables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

6.4 Référence à d'autres sections :

Aucun(e).

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter de respirer le brouillard ou la vapeur.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit bien frais et ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information supplémentaire.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle





Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Detergent 8®

8.1 Paramètres de contrôle :

a) 111-76-2, 2-butoxyéthanol, ACGIH TWA 20,0 ppm.

b) 111-76-2, 2-butoxyéthanol, OSHA TWA 50,0 ppm 240,0 mg/m³.

c) 111-76-2, 2-butoxyéthanol, NIOSH TWA 5,0 ppm 24,0 mg/m³.

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de l'utilisation ou de la manipulation.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire dans des conditions normales.

Protection de la peau:

Sélectionner le matériau des gants imperméable et résistant à la substance.

Protection oculaire:

Lunettes ou lunettes de sécurité, ou protection oculaire adaptée.

Mesures d'hygiène générales :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

9 Propriétés physiques et chimiques

Aspect (état physique, couleur) :	Liquide clair	Limite d'explosion inférieure : Limite d'explosion	Non déterminé(e) ou non disponible. Non déterminé(e) ou non disponible.
Odeur :	Non déterminé(e) ou non disponible.	supérieure : Pression de vapeur à 20 °C :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Seuil d'odeur :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Densité de vapeur :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Valeur pH :	11 (1 % solution aqueuse)	Densité relative :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Point de fusion/congélation :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Solubilités :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Point d'ébullition/Plage d'ébullition :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Coefficient de partition (n- octanol/eau) :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Point d'éclair (à creuset fermé) :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Température auto/auto- allumage :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Taux d'évaporation :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Température de décomposition :	Non déterminé(e) ou non disponible.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial : Detergent 8[®]

Inflammabilité (solide, gazeuse) :	Non inflammable	Viscosité :	a. Cinématique : Non déterminé(e) ou non disponible. b. Dynamique : Non déterminé(e) ou non disponible.
Densité à 20 °C :	Non déterminé(e) ou non disponible.		

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Non déterminé(e) ou non disponible.

10.2 Stabilité chimique :

Non déterminé(e) ou non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Non déterminé(e) ou non disponible.

10.4 Conditions à éviter :

Non déterminé(e) ou non disponible.

10.5 Matériaux incompatibles :

Non déterminé(e) ou non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Non déterminé(e) ou non disponible.

II Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:

Orale:

LD50 > 500 mg/kg rat oral – produit.

Toxicité chronique:

Aucune information supplémentaire.

Corrosion/irritation de la peau (matériaux bruts) :

2-butoxyéthanol : irritation de la peau – 20 h.

1-aminopropane-2-ol : irritation modérée de la peau – 24 h.

Lésions oculaires/irritations oculaires graves (matériaux bruts) :

2-butoxyéthanol : irritation oculaire - 24 h.

1-aminopropane-2-ol: grave irritation des yeux – 24 h.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Detergent 8®

Sensibilisation respiratoire ou de la peau :

2-butoxyéthanol : irritation de la peau – 20 h. 2-butoxyéthanol : irritation oculaire – 24 h.

Cancérogénicité:

Aucune information supplémentaire.

IARC (International Agency for Research on Cancer):

Groupe 3 - Non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme : 2-butoxyéthanol.

NTP (National Toxicology Program, programme de toxicologie national des États-Unis) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune information supplémentaire.

Toxicité sur la reproduction :

2-butoxyéthanol : Une surexposition peut provoquer des troubles de la reproduction sur la base de tests avec des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique et répétée :

Aucune information supplémentaire.

Informations toxicologiques supplémentaires :

Aucune information supplémentaire.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité:

1-aminopropane-2-ol : Poisson, LC50 – Carassius auratus (poisson rouge) – 210 mg/l – 96 h.

Éther monométhylique de dipropylèneglycol : Invertébrés aquatiques, EC50 – Daphnia magna (Puce d'eau)

– 1 919 mg/l – 48 h.

2-butoxyéthanol : Plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) – 911 mg/l – 72 h.

2-butoxyéthanol : Invertébrés aquatiques, Daphnia magna (Puce d'eau) – 1550 mg/l – 48 h.

2-butoxyéthanol : Poisson, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) – 1474 mg/l – 96 h.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune information supplémentaire.

12.3 Potentiel bioaccumulatif:

Aucune information supplémentaire.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune information supplémentaire.

Remarques générales :

Aucune information supplémentaire.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB :

PBT: Aucune information supplémentaire. **vPvB**: Aucune information supplémentaire.

12.6 Autres effets indésirables :

Aucune information supplémentaire.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Detergent 8®

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets (consulter les autorités locales, régionales et nationales pour une élimination appropriée)

Informations pertinentes:

Il incombe au producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux organismes réglementaires applicables. (US 40CFR262.11).

14 Informations sur le transport

14.1	Numéro ONU : ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA	1760			
	ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA				
14.2	Nom d'expédition de l'ONU :	Liquide corrosif, N.O.S. (Solution de monoisopropanolamine)			
	ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA				
14.3	transport:				
	ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA				
		Catégorie :	8		
		Étiquette :	8 Substances corrosives		
		QTÉ LIMITÉE :	Aucun(e).		
	US DOT				
	Exception de quantité limitée :	Aucun(e).			
	En lot:		Non en lot :		
	RQ (si applicable):	Aucun(e).	RQ (si applicable) :	Aucun(e).	
	Nom d'expédition propre :	Liquide corrosif, N.O.S. (Solution de monoisopropanolamine)	Nom d'expédition propre :	Liquide corrosif, N.O.S. (Solution de monoisopropanola mine)	
	Catégorie de risque :	8	Catégorie de risque :	8	
	Groupe d'emballage :	III.	Groupe d'emballage :	III.	
	Polluant marin (le cas échéant) :	Non	Polluant marin (le cas échéant) :	Non	
	Commentaires:	Aucun(e).	Commentaires:	Aucun(e).	

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial : Detergent 8[®]

14.4 Groupe d'emballage :

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

14.5 Risques environnementaux : Aucun(e).

14.6 Précautions spéciales pour

Aucun(e).

l'utilisateur:

Code de danger (Kemler) :Aucun(e).Numéro EMS :Aucun(e).Groupes de ségrégation :Aucun(e).

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II of MARPOL73/78 et le

code IBC:

Non applicable

14.8 Informations sur le

transport/additionnelles:

Catégorie de transport : Aucun(e).
Code de restriction du tunnel : Aucun(e).

UN1760, Liquide corrosif,

« Règlement type » de l'ONU :

N.O.S. (Solution de monoisopropanolamine),

8, PG III

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Amérique du Nord

SARA

Section 313 (listes spécifiques de produits chimiques toxiques) :

111-76-2 2-butoxyéthanol.

Section 302 (substances extrêmement dangereuses):

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

CERCLA (Comprehensive Environmental Response, Clean up and Liability Act):

Quantité de déversement à signaler :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TSCA (Toxic Substances Control Act):

Inventaire:

Tous les ingrédients sont répertoriés comme actifs.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial : Detergent 8[®]

Règles et ordonnances :

Non applicable.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer le cancer :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité pour la reproduction chez les femmes :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité pour la reproduction chez les hommes :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus qui causent une toxicité développementale :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Canada

Canadian Domestic Substances List (DSL): Liste intérieure des substances du Canada (LIS):

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Asie Pacifique

Australie

Inventaire australien des substances chimiques (AICS) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Chine

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Japon

Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Corée

Liste des produits chimiques existants (ECL) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Nouvelle-Zélande

Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZOIC) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Philippines

Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2020 Révision : 11 Mai 2020

Nom commercial: Detergent 8®

Taïwan

Inventaire taïwanais des substances chimiques (TSCI) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

UE

Article 57 du REACH (SVHC):

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Allemagne MAK:

Non répertorié.

16 Autres informations

Abréviations et acronymes :

Aucun(e).

Résumé des phrases :

Mentions de danger :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Mentions de précaution :

P264 Laver soigneusement la peau après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P312 SI AVALÉ : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352+P312 Si sur la peau : Laver avec du savon et de l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P304+P341 Si inhalé : Si la respiration est difficile, déplacer la victime à l'air frais et rester au repos dans une position confortable pour respirer.

P305+P351+P338 Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact le cas échéant et si c'est facile à faire. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin/prendre un avis médical.

P501 Jeter le contenu et le récipient comme indiqué à la Section 13.

Déclaration du fabricant :

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes à notre connaissance à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une publication en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations se rapportent uniquement au matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

NFPA: 2-0-0 HMIS: 2-0-0